



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 34, LE MERCREDI 15 JANVIER 2025, À LA SALLE DU CONSEIL GUY-GINGRAS SITUÉE AU 3271, BOUL. LAFRAMBOISE, BUR. 200, À SAINT-HYACINTHE.

2025-01-03

EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE - EMBRANCHEMENT SAINT-GUILLAUME - DEMANDE D'ACQUISITION

CONSIDÉRANT la mise en vente publique du tronçon ferroviaire situé entre les villes de Saint-Hyacinthe et Farnham, nommé Embranchement Saint-Guillaume, le 25 septembre 2024 par le Canadien Pacifique Kansas City (CPKC).

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, par le biais de la résolution 22-09-323, a demandé au ministère des Transports du Québec de se porter acquéreur, au moment opportun, du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains a obtenu l'appui des municipalités de son territoire, des MRC de la Montérégie, de la communauté métropolitaine de Montréal, de la Ville de Montréal ainsi que de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Fédération canadienne des municipalités pour son projet de développement cyclable;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 20 juin 2023 entre les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains pour la réalisation des études de faisabilité technique et des retombées socio-économiques, financées en partie dans le cadre du Fonds pour le transport actif du Canada;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2023-2025 de Tourisme Montérégie, issu de l'entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie qui identifie, dans son premier objectif, l'Embranchement Saint-Guillaume comme prioritaire pour compléter la trame régionale et la bonifier;

CONSIDÉRANT l'étude sur les retombées économiques du tourisme à vélo en Montérégie réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton en collaboration avec Léger en avril 2024 à la demande de Tourisme Montérégie, mandataire de l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie;

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional de la MRC des Maskoutains le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le projet porte-étendard prévu dans le plan d'action du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional est la conversion du tronçon ferroviaire de l'Embranchement Saint-Guillaume en piste cyclable en site propre;

CONSIDÉRANT qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une signature régionale;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Louise Arpin,
Appuyée par Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de se porter acquéreur dès que possible du tronçon ferroviaire abandonné nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux MRC de Rouville et Brome-Missisquoi, partenaires du projet, ainsi qu'aux municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford, de l'Ange-Gardien et des villes de Farnham, de Saint-Pie et de Saint-Hyacinthe;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), à Tourisme Montérégie, à Loisir et Sport Montérégie (LSM), à l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), à Vélo Québec et au Sentier transcanadien;

D'INFORMER madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice, monsieur André Lamontagne, député de Johnson et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;

D'INFORMER également l'honorable madame Anita Anand, ministre des Transports du Canada, l'honorable monsieur Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et l'honorable madame Soraya Martinez Ferrada, ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot de la démarche en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 17^e jour du mois de janvier de 2025.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink that reads "M. Hébert".

Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.